

DÉPARTEMENT DE LA MARNE
COMMUNE DE CONDÉ SUR MARNE
CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la réunion du 13 octobre 2021

Le 13 octobre 2021, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle Lemoine, sous la présidence de M. SINNER Romain, Maire.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice : MM SINNER Romain, BOURLON Yoann, COLLARD Sandrine, BOHREN Violette, BOUREL Brigitte, WOLTER Denis, BONNET Gilles, BLANLUET Isabelle, HELLA Gérard, LESEURE Angélique, GOBIN Jennifer.

A l'exception de BARRE Gilles, SINNER Rémy, BEAUGEOIS Anthony et VAUFREY James, excusés.

Mme LESEURE Angélique a rempli les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 22 septembre 2021, lu par Brigitte BOUREL, est adopté à l'unanimité.

Le Maire propose au Conseil Municipal l'ajout de la délibération suivante : Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et attribution de compensation. Le Conseil Communautaire qui arrêtera les attributions de compensation définitives pour 2021 se réunira le 16 décembre, ce rapport doit être approuvé par les Conseils Municipaux avant le 14 décembre.

Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et attribution de compensation

La CLECT de la Communauté d'Agglomération s'est réunie le 16 septembre 2021 pour arrêter les montants définitifs des attributions de compensation pour l'année 2021.

Le rapport de la CLECT doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des Conseils Municipaux des 46 communes. Il doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux dans un délai de trois mois à compter de sa transmission.

En ce qui concerne CONDE SUR MARNE, le montant des attributions de compensation définitive pour l'année 2021 est arrêté au montant de 46 067,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte le rapport de la CLECT à l'unanimité.

Subvention à l'Association Familles Rurales

Lors de la séance du 17 février 2021, le Conseil Municipal, en raison de l'absence d'activité lié à la crise sanitaire n'a pas attribué de subvention à l'Association Familles Rurales.

Cependant, lors de l'été 2021 un centre de loisir a pu avoir lieu. Afin de permettre d'équilibrer ses comptes l'association demande une subvention de 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 500 € à l'Association Familles Rurales.

Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne.

Les statuts de de la Communauté d'Agglomération ont été validés par arrêté préfectoral le 21 septembre 2016.

Depuis, la CAC s'est vue transférer plusieurs compétences, en a développées certaines et en a restituées d'autres aux communes.

Les statuts ayant été approuvé par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 23 septembre 2021, il convient que les conseils municipaux des communes membres approuvent les nouveaux statuts de la CAC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'approuver les statuts de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne.

Salle socio-culturelle – résultat de l'analyse des offres

Lors de la réunion du 22 septembre dernier le Conseil Municipal avait décidé de lancer une phase de négociation avec l'ensemble des entreprises soumissionnaires et de leur laisser jusqu'au 4 octobre pour présenter une offre financière optimisée.

Les nouvelles offres ont été reçues et analysées par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

La commission d'appel d'offre s'est réunie ce jour en présence de Jean-Philippe Thomas, Architecte, qui a présenté son rapport d'analyse des offres.

Les propositions de l'architecte ont été suivies par la CAO qui propose de retenir les entreprises suivantes :

Lot n°1 : VRD

Entreprise SRTP pour un montant de 152 000,00 € H.T, soit 182 400,00 € TTC

Lot n°2 : GROS-OEUVRE

Entreprise CHELMAS pour un montant de 161 813,88 € H.T, soit 194 176,65 € TTC

Lot n° 3: STRUCTURE BOIS

Entreprise GOUDALLE pour un montant de 345 000,00 € H.T, soit 414 000,00 € TTC

Lot n° 4 : ETANCHEITE - COUVERTURE

Entreprise SARL DRIGET pour un montant de 209 654,69 € H.T, soit 251 585,62 € TTC

Lot n° 5 : MENUISERIES EXTERIEURES

Entreprise HGB pour un montant de 126 724,00 € H.T, soit 152 068,62 € TTC

Lot n° 6 : CHAUFFAGE – VENTILATION - PLOMBERIE

Entreprise EG REFRIGERATION pour un montant de 192 624, 48 € H.T, soit 231 149,37 € TTC

Lot n° 7 : ELECTRICITE

Entreprise SAS HAEZEBROUCK pour un montant de 115 015,07 € H.T, soit 138 018,08 € TTC

Lot n° 8 : MENUISERIE INTERIEURE

Entreprise SER pour un montant de 163 175,61 € H.T, soit 195 810,73 € TTC

Lot n° 9 : PEINTURE

Entreprise BAILLEUX pour un montant de 17 400,00 € H.T, soit 20 880 € TTC

Lot n° 10 : CARRELAGE - FAÏENCE

Entreprise PELIN CONSTRUCTION pour un montant de 39 163,80 € H.T, soit 46 996,56 € TTC

Lot n° 11 : EQUIPEMENT DE CUISINE

Entreprise SEREC pour un montant de 16 404,62 € H.T, soit 19 685,54 € TTC

Lot n° 12 : ESPACES VERTS

Entreprise JUVIGNY pour un montant de 5 898,00 € H.T, soit 7 077,60 € TTC

Total des travaux H.T.	1 544 874,15 €
T.V.A.	308 974,83 €
Total T.T.C.	1 853 848,98 €

Vu le rapport d'analyse de l'équipe de maîtrise d'œuvre

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offre

Les crédits nécessaires étant prévus au budget communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir les entreprises proposées et autorise le Maire à signer les marchés.

Travaux à la halte nautique

La Communauté d'Agglomération de Châlons va entamer des travaux d'aménagement de la halte nautique et propose à la commune de prendre en charge le revêtement en enrobé de la rue de l'Embarcadère pour un montant estimé de 7 000 € H.T.

La commune profite ainsi de l'appel d'offre de l'Agglo et de l'installation de chantier pris en charge par la Communauté d'Agglomération.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de faire réaliser ces travaux

Travaux de renforcement de réseau électrique et effacement de réseau

A la demande d'ENEDIS, le Syndicat intercommunal d'Energies de la Marne doit entreprendre des travaux de renforcement de réseau afin que les abonnés soient alimentés correctement en électricité.

Ces travaux de renforcement, estimés à 187 000,00 € H.T. seront financés en totalité par le SIEM, y compris les travaux de voiries.

Cette opération est une opportunité pour la commune de procéder à l'effacement des réseaux de la rue du Brabant, de la rue du 8 mai et du chemin de la Carrière.

Cependant, le coût d'effacement du réseau de télécommunication et celui de l'éclairage public, d'un montant estimé de 125 000,00 € resterait à la charge de la commune.

Le conseil municipal estime que cette opportunité est à saisir mais souhaite avoir plus de visibilité sur le planning de l'opération en particulier pour pouvoir préparer le budget 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H20.

Pour copie conforme,

A CONDÉ SUR MARNE, le 18 octobre 2021.

Le Maire,



Romain SINNER